

République Française



DECISION n° DP-2022-006
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE
AVEC "THE VERY BIG EXPERIMENTAL ORCHESTRA"

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2021-273 du Conseil de Communauté du 27 septembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté d'Agglomération au Président pour toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les effets financiers pour la Communauté d'agglomération n'excèdent pas 25 000 € ;

VU la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et des exigences minimales de la vie en société ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'enseignement artistique et participe à l'enseignement dans la classe orchestre du collège Lei Garrus à Saint-Maximin-La-Sainte –Baume ;

CONSIDERANT la proposition du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence de faire participer le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte à un concert « hors les murs » intégrant la classe orchestre du collège Lei Garrus, dans le cadre du Festival international d'Art Lyrique d'Aix-En-Provence 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de passer une convention avec le Collège Lei Garrus et avec l'association pour le Festival international d'art lyrique et l'académie européenne de musique d'Aix-en-Provence pour l'organisation de ce concert ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de la convention de partenariat, conclue avec l'Association pour le Festival international d'art lyrique et l'académie européenne de musique d'Aix-en-Provence (13100 Aix-En-Provence) et le Collège Lei Garrus (83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume) relative à l'organisation du spectacle « Hors les murs : The Very Big Experimental Toubifri Orchestra le 2 juillet 2022. La convention est conclue à titre gracieux entre les parties.

Article 2 : de dire que la présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil Communautaire lors de la prochaine séance

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

Transmis au représentant de l'Etat,

Publié par affichage.

Ampliation adressée au :
SGC de Brignoles

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brignoles, le 04/07/2022

Le Président
De l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND